

## ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

### AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : BEUEVUE n° : ..... tronçon : ENTRE L'ECOLE BELLEVUE ET LE PONT MCF

NATURE DES TRAVAUX

POSE D'UN REGARD DE CAPTEUR

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : ..... Date : .....

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Service : .....

PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : 18/6/2018 Au : 6/7/2018

### MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m			
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

### CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : SOGEA EST BTP ETP REICHART  
 Rue Edouard Branly  
 ZI BP 60258  
 57462 SARREBOURG Cedex

Personne responsable du chantier : MARCKAL Frédéric  
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06.73.98.07.60  
 Maître d'œuvre / d'ouvrage : .....  
 Date : 7/06/2018  
 Signature / cachet : .....

Entreprise : .....  
 Date : 18/6/2018  
 Signature / cachet : .....



Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Roland KLEIN

### Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

- oui
- Oui, avec les restrictions suivantes :
- Non, au motif suivant :
- Aucune permission de voirie n'est délivrée
  - Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
  - Autre :

A Sarrebourg, le 07/06/2018

Signature / cachet



Pour le Maire  
L'adjoint délégué

Roland KLEIN